

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Campion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Boullot Anicet, Cailliez Dominique, Coutard Rachel, Dufour Géraldine, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Louis Allain, Lebedel Christophe, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Travers Julie.

Absents ayant donné procuration :

Leconte Béatrice qui avait donné procuration à Furcy Jackie,
Moulin Michèle qui avait donné procuration à Boullot Anicet.

Absents excusés :

Devi Elisabeth.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Depuis la création de la commune nouvelle dont la population dépasse 3 500 habitants, Torigny-les Villes doit dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, définir les orientations budgétaires de l'année.

Le contexte international et national est présenté par M. le Maire. Pour le contexte communal, M. Le Campion aborde la partie relative aux ressources humaines et aux finances (rétrospective 2020 et prospective 2021- 2026).

LE CONTEXTE INTERNATIONAL et NATIONAL

M. le Maire décrit le contexte international et national marqué par la pandémie de la COVID-19 depuis début 2020:

- une croissance mondiale qui évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. La BCE a réagi rapidement et significativement. Elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

- une croissance française au trimestre 3 a ainsi atteint 18,2 % mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

- un taux de chômage dont l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au 1^{er} semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi.

Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

- une dette publique qui s'envole pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

La dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB soit 2 798 milliards d'euros.

- un déficit public qui devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020. Le projet de loi de finances 2021 affiche un déficit public pour 2021 estimé à -160,7 milliards d'euros, soit -6,7% du PIB. Il s'agit bien évidemment du contrecoup de la crise du Covid après un creusement inédit du déficit public 2020 à -227,7 milliards d'euros (-10,2% du PIB).

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF)

Le PLF 2021 découle de la LFPF 2018 - 2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement (319 collectivités concernées par l'obligation de ne pas dépasser 1.20 % d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement).

Le PLF 2021 présente également la 4^{ème} tranche de baisse de la taxe d'habitation. En ce qui concerne les 20 % des ménages encore imposables, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Le PLF 2021 présente la réforme du financement des collectivités territoriales.

Le PLF 2021 présente la réforme du financement des collectivités territoriales.

Le montant de la DGF est stable à 26 756 milliards € en 2021.

Les dotations d'investissement allouées aux communes/EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

La DSU (1 782 M €) et la DSR (2 471 M €) augmentent chacune de 90 millions € par rapport à 2020.

Afin de limiter les hausses de cotisation de taxe d'habitation des contribuables et le coût des dégrèvements pour l'État, le projet de loi de finances pour 2021 proposait de ne pas revaloriser les valeurs locatives de la taxe d'habitation pour les locaux affectés à l'habitation principale. Au 1^{er} semestre 2023, les propriétaires bailleurs devront déclarer les informations concernant leurs logements donnés en location. En 2026, la refonte produira ses premiers effets sur les impôts locaux. La base sera ensuite mise à jour chaque année.

La réforme du financement des collectivités territoriales

- ✓ Suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.
- ✓ Baisse des impôts de production de 10 milliards € : baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET), révision des valeurs locatives des établissements industriels. Les collectivités locales et EPCI perdent par contre leur pouvoir de taux sur la moitié réduite des bases des établissements industriels, c'est-à-dire la compensation.
- ✓ Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement. Avec cette mesure, applicable à toute entreprise sans restriction de secteurs d'activité ou d'implantation géographique, le bloc communal contribuerait aux côtés de l'Etat à la réduction des impôts de production et favoriserait ainsi la relance économique.
- ✓ Simplification de la TCFE.
- ✓ Application progressive de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA.
- ✓ Adaptation de la taxe d'aménagement pour lutter contre l'artificialisation des sols.
- ✓ Suppression des taxes à faible rendement.
- ✓ Transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES

M. Le Campion présente ensuite les axes des orientations budgétaires 2021 de la commune.

Le développement de l'habitat sur la commune de Guilberville. Au mois de janvier 2021, les travaux de viabilisation des 36 lots libres à la construction et de 2 macros lots vont commencer. La durée des travaux est estimée à 6 mois. La commune travaille sur le prix de vente des 36 lots qui sera soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Une Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T), pour des secteurs d'intervention à enjeu important, en partenariat avec Saint-Lô Agglo, va être mise en œuvre. De plus, Saint-Lô Agglo met en place une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les 5 années à venir.

Par ailleurs, début février en 2021, la commune va commencer la construction de 4 pavillons collectifs pour les familles de gendarmes.

Sur la rénovation des voiries, les élus ont décidé de consacrer une moyenne minimale annuelle de 200 000 € dans cette première mandature de la Commune Nouvelle. Pour le budget 2021, la commune espère pouvoir financer au moins 150 000 € sur ces travaux d'investissement essentiels pour l'activité économique et la sécurité.

Soucieuse du développement de son territoire, la commune travaille en partenariat avec Manche Numérique et l'Agglo pour déployer au plus vite les outils numériques d'aujourd'hui et de demain.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, Il convient de les maîtriser comme l'ensemble des autres charges de la section de fonctionnement. L'effectif des agents titulaires ne devrait subir aucune variation en nombre, l'objectif étant de stabiliser les effectifs pour 2021 et de diminuer les charges du personnel extérieur. Il est prévu de développer les compétences par le biais des formations proposées aux agents.

M. Le Campion présente ensuite l'évolution de la dette de la commune :

Date	Capital restant dû	Dette/habitant	Dette/habitant Moyenne Strate (1)	Exercice	Annuité	Annuité/habitant	Annuité/habitant Moyenne Strate (1)
01/01/2016	2 292 000 €	522 €					
31/12/2016	2 284 000 €	520 €	753 €	2016	306 000 €	71 €	109 €
31/12/2017	2 062 000 €	470 €	770 €	2017	314 000 €	73 €	104 €
31/12/2018	1 838 000 €	419 €	762 €	2018	314 000 €	71 €	100 €
31/12/2019	1 799 000 €	407 €	751 €	2019	288 000 €	65 €	97 €
31/12/2020	1 601 000 €	363 €		2020	264 000 €	60 €	

Calculs basés sur 4 434 habitants pour 2021 (INSEE).

En 2020, il n'a été souscrit aucun nouvel emprunt.

Une ligne d'emprunt, en 2020, pour une annuité de 13 500 € a disparu.

En 2021, un emprunt se termine avec une annuité de 62 000 €.

Il sera souscrit un nouvel emprunt d'un montant de 720 000 € (annuité de 34 000 €) en 2021, pour la construction de 4 logements de gendarmerie.

En se référant à l'année 2019, le montant de la dette par habitant de la commune est nettement inférieur à la moyenne des communes de même strate démographique : 407 € par rapport à 751 € au niveau national.

La commune affiche un ratio de capacité de désendettement de 5 années ; loin du seuil d'alerte et de la moyenne nationale des communes de mêmes strate.

Puis sont évoqués les autres projets de la commune qui seraient intégrés au Budget Primitif 2021 :

- ✓ L'aménagement de la sécurité du secteur du collège A. Camus est estimé à 400 000 € HT ainsi que la participation aux travaux d'éclairage du SDEM environ 50 000 €.
- ✓ La 1^{ère} tranche des travaux de consolidation le mur Grimaldi prévoit un montant de travaux de 390 000 € HT.
- ✓ Le budget 2021 devrait permettre une réalisation d'environ 150 000 € pour les travaux de voiries.
- ✓ Réflexion pour l'organisation des écoles de Guilberville et Giéville à la rentrée 2021.
- ✓ Fonds de concours compétence sportive à Saint-Lô Agglo (Boulodrome : 63 000 € - Espace Tennis Club : 46 500 €).
- ✓ Diagnostic état toiture du château estimé à 20 000 € HT.

M. Cailliez s'interroge sur le montant des travaux pour l'extension de la gendarmerie. Les prévisions 2021 pour l'Agglo sont en baisse alors que les compensations « sont inscrites dans le marbre ».

M. Le Campion répond qu'il s'agit d'une vision prudente des finances de la commune.

M. le Maire conclut que compte tenu de ce contexte les prévisions sont complexes et incertaines.

III – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 35h/35h.

IV – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX et DOTATION de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT LOCAL

A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR et de DSIL.

V – – CONVENTION GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE DE TELE-RELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATURE

Depuis plusieurs années, les fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

Les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques, induites par les transmissions entre le compteur et le concentrateur, puis entre le concentrateur et le Système d'Information de GRDF, sont très largement inférieurs aux valeurs limites d'exposition de référence :

- ✓ La transmission entre le compteur et le concentrateur, réalisée deux fois par jour, est équivalente, en durée, à celle d'une télécommande de portail électrique. Par souci de qualité de transmission, l'horaire des deux transmissions quotidiennes est aléatoire. Les compteurs n'émettent donc pas tous au même instant. La fréquence utilisée est le 169 MHz, fréquence réservée en France pour le relevé des compteurs.
- ✓ La transmission entre le concentrateur et les systèmes d'information de GRDF n'a pas lieu en continu. Elle est comparable à un appel téléphonique de 10 à 15 minutes.

Le Conseil à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec GRDF

VI – LOTISSEMENT LES SILLONS LOGEMENTS SOCIAUX– DEMANDE PARTICIPATION MANCHE HABITAT

Manche Habitat au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat peut participer au financement de la construction de logements sociaux, en apportant une aide au lotisseur qui pourrait être de 3 300 € par logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter ce partenariat.

VII – RETRAIT DELIBERATION – CESSION Frémond/Delêtre – CHEMIN RURAL N°15 – LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Suite à la délibération du 15 décembre 2020, les services préfectoraux nous font part de la nécessité d'une enquête publique avant le déclassement du chemin communal n°15.

Le Conseil décide de retirer cette délibération et d'autoriser le Maire à lancer une enquête publique.



VIII – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX

M. Cozic, Maire délégué de Guilberville et chargé des travaux informe l'assemblée :

- ✓ Les travaux d'effacement des réseaux rue du Couvent, d'adduction d'eau potable et d'assainissement vont commencer pour une durée de 10 semaines. Le SDEM 50 et l'Agglo vont informer les riverains.
- ✓ Les travaux de voiries 2020 ont débuté le 25 janvier à Guilberville pour continuer à Giéville puis Torigni.
- ✓ Les panneaux des entrées d'Agglomération sont posés.
- ✓ La viabilisation des terrains du lotissement les Sillons commencera à la mi-février.
- ✓ Cinq inclinomètres vont être installés pour suivre les mouvements du mur Grimaldi.

IX – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS DE ST LO AGGLO

M. le Maire rapporte les dossiers de Saint-Lô Agglo :

- ✓ Mise en place d'un nouveau pacte de gouvernance (sera présenté lors d'une séance aux membres du Conseil).
- ✓ Définition d'un nouveau pacte financier.
- ✓ Réflexion sur les mises à dispositions du personnel communal.
- ✓ Dans le cadre des Petites Villes de Demain, Saint-Lô Agglo mettra au profit des 3 communes éligibles (Condé et Marigny) de l'ingénierie avec un chef de projets.

X – QUESTIONS DIVERSES

A la demande de M. Piedagnel, M. le Maire répond que les comptes rendus des chantiers seront transmis.

La séance est levée à 22h.